

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 MAI 2023

OBJET :

CM2023_047
Subvention exceptionnelle
2023 à l'association
Ensemble et Solidaires

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :

Monsieur BOTTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 A L'ASSOCIATION ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Monsieur DAUDENS, Adjoint, informe le conseil municipal que l'association « Ensemble et Solidaires » sollicite une subvention pour l'organisation de repas à la Salicorne les 17 mai et 5 décembre 2023 en faveur de ses adhérents afin de les sortir de l'isolement.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € pour les deux soirées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

➤ D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle 2023 d'un montant de 250 € à l'association « Ensemble et Solidaires ».

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 4 mai 2023

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. JUAN

TELETRANS MIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 - 20230504-CM2023_047-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 10/05/2023 - Publié le 10/05/2023